

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Alain Meylan*

*Date de dépôt : 22 mai 2008*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

**Quels seront, pour le CEVA, les surcoûts dus aux 318 modifications du projet demandées par l'OFT dans son autorisation de construire, ainsi que ceux liés au retard pris dans l'avancement du projet et aux incertitudes relatives aux travaux en milieu souterrain ?**

L'Office fédéral des transports (ci-après OFT) a délivré l'autorisation de construire pour la liaison ferroviaire Genève Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) ; à cet effet, les 1'700 oppositions déposées lors de la procédure de mise à l'enquête publique ont été rejetées.

Le projet du CEVA a été chiffré à 941 millions de francs (base octobre 2000). Le 28 juin 2002, le Grand Conseil du canton de Genève a voté un crédit d'investissement de 400,8 millions de francs pour le projet CEVA. Le 6 octobre 2006, l'Assemblée fédérale a voté la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales, de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (loi sur le fonds d'infrastructure, LFI<sub>Inf</sub>). Dans son arrêté du 4 octobre 2006, concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure, l'Assemblée fédérale a alloué au projet CEVA un montant de 550 millions de francs.

950,8 millions sont ainsi assurés pour le CEVA.

Or, l'autorisation de construire délivrée par l'OFT s'accompagne de 318 demandes de modification du projet. Chacune de ces modifications induira un coût supplémentaire qui devra être rapidement chiffré : qui dit modification dit surcoût à additionner au montant initialement budgétisé.

Le calcul du coût total du projet se réfère à une base octobre 2000 ; ce montant doit être actualisé à fin avril 2008. Le projet a aussi pris du retard par rapport au planning initial qui prévoyait en 2002 une inauguration pour 2008, en 2004 pour 2010, alors qu'elle est maintenant annoncée pour 2013 ... si tout se passe bien : qui dit retard dans la réalisation dit surcoût à additionner au montant initialement budgétisé.

La proportion des travaux en souterrain pour la partie nouvelle du CEVA est de 98% : les seules émergences dans ce secteur sont constituées par les passages sur l'Arve et sur la Seymaz. Qui dit travail souterrain dit surprise géologique, qui dit surprise dit surcoût à additionner au montant initialement budgétisé.

Quels seront les surcoûts dus aux modifications du projet demandées par l'OFT, à la réactualisation des prix et au retard pris dans l'avancement du projet ? En définitive, comment sera alors financée la partie excédant les 950,8 millions à disposition ?

Cette interpellation concerne plus spécifiquement le Département des Constructions et Technologies de l'Information (DCTI).